

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



20^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE

23 et 24 Septembre 2022

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023
National (coefficient 3)**

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022
Challenge A.S.A. ONDAINE 2022

REGLEMENT

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS-EN-BASSET**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 07 67 96 64 46**

Site : <http://www.asaondaine.com>

E-mail : contact@asaondaine.com

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce Règlement Particulier complète le règlement standard et les conditions d'organisation communes des Rallyes (Réglementation Standard FFSA 2022).

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Mardi 13 septembre 2022
Dates et heures des reconnaissances	Les 17 et 18 septembre 2022, de 9h00 à 18h00 et le vendredi 23 septembre 2022, de 09h00 à 17h00
Parution et distribution du road-book	Les 17 et 18 septembre 2022, de 9h00 à 18h00 et le vendredi 23 septembre 2022, de 09h00 à 17h00 Bar LE BASSOIS, 14 Place Centrale, Bas-en-Basset
Vérifications administratives	Vendredi 23 septembre 2022, de 15h00 à 20h45 Lieu : GARAGE SATRE, Beauzac
Vérifications techniques	Vendredi 23 septembre 2022, de 15h15 à 21h00 Lieu : GARAGE SATRE, Beauzac
Heure de mise en place Parc de départ	Vendredi 23 septembre 2022 à 15h00 Lieu : prairie et stabilisé, en bas du gymnase
1° Réunion du Collège des Com. Sportifs	Vendredi 23 septembre 2022, 20h00, Mairie Bas-en-Basset
Publication équipages admis au départ	Vendredi 23 septembre 2022, 22h30, Parc départ
Publication heures et ordres de départ	Vendredi 23 septembre 2022, 22h30, Parc départ
Départ du Rallye	Samedi 24 septembre 2022 à 08h00 Pour information: 1 ^{er} VHC - Départ 08h00 1 ^{er} Moderne - Départ 8h19
Affichage horaire départ 2 ^{ème} section	Samedi 24 septembre 2022, 13h00 (si le timing le permet)
Arrivée du Rallye	Samedi 24 septembre 2022 Pour information: 1 ^{er} VHC à 20h20 1 ^{er} Moderne à 20h54
Vérifications Finales	Samedi 24 septembre 2022, Garage SATRE, Beauzac Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Publication des Résultats du Rallye

Au Parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent

Remise des Prix

Samedi 24 septembre 2022 à l'issue de l'épreuve sur le podium, devant le gymnase

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **23 et 24 septembre 2022** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

20^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE

avec le concours des Municipalités de **BAS-EN-BASS ET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC, ST HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE** et des localités traversées

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° **22 / RN_du 3 / 07 / 2022**
- la FFSA sous le permis d'organiser n° **524 du 19 / 07 / 2022**

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER.

Organisateur Administratif : **ASA ONDAINE, Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET**

Secrétariat du Rallye :

De la parution du présent règlement jusqu'au 22 septembre 2022 à

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04 77 51 27 80

Tel : 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Les 23 et 24 septembre 2022:

A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS-EN-BASSET Tel : 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Organisateur Technique: **Pascal PERONNET ASA ONDAINE**
Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1. – Officiels du rallye :

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Armand AGOSTINHO	Lic	12775
Membre	Joëlle ALLEMAND	Lic	16382
Membres	Yvette CECILLON	Lic	11374
Directeur de Course	Daniel BERTHON	Lic	1621
Directeur de Course Adjoint	Louis René VERLINE	Lic	21427
Directeur de Course Adjoint	Thierry DUPECHER	Lic	3564
Directeur de Course Adjoint	Nicole FOREST	Lic	1882
Directeur de Course Adjoint Tricolore	Maurice BESSE	Lic	2926
Directeur de Course délégué ES 1	Pascal LAFOND	Lic	227446
Directeur de Course Inter ES 1	Francois BUISSON	Lic	162483
Directeur de Course délégué ES 2	Pascal MAGNE	Lic	43098
Directeur de Course délégué ES 3	Christophe ARSAC	Lic	3591
Médecin	Docteur RIGAUDIERE	Lic	56475
Commissaire Technique Responsable	Emeric PASCAL	Lic	37568
Commissaire Technique Resp VHC	Matthieu MACCOLINI	Lic	228892
Commissaire Technique VHRS/VMRS	Dominique MONNIER	Lic	55260
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	Lic	51582
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	Lic	207953
Relations avec les Concurrents	Georges BEAL	Lic	2910
Relations avec les Concurrents	Michel JUILLARD	Lic	12787
Relations avec la presse	Serge LEQUERTIER	Lic	118035
Responsable des temps	Annie PISTON	Lic	3790
Informatique - Classements	LC Chrono		

Nombre de poste de commissaires 33
Nombre de commissaires 76

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2
de la réglementation médicale) 5

Tableau officiel d'affichage : BAS-EN-BASSET, sous le chapiteau à côté du PODIUM,
du 23 septembre 2022, 16h00, au 24 septembre 2022 fin du
rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 (national coef 3)
- Le Challenge 2022 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2022 de l'A.S.A. ONDAINE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA

www.asaondaine.com

leur confirmation d'engagement et leur heure de convocation aux vérifications qui auront lieu
le vendredi 23 septembre 2022

**GARAGE SATRE
ZA PIROLLES
43590 BEAUZAC**

de 15h00 à 20h45 (précises): vérifications administratives
et de 15h15 à 21h00 (précises): vérifications techniques

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye. En cas de non respect, des pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA, Article V : Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 24 septembre 2022

Garage SATRE - BEAUZAC (43)

Taux Horaire de la septembren d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^{ème} Rallye national du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 12 septembre 2022 minuit**, à l'adresse suivante :

**Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **175 voitures pour les 4 rallyes**.

3.1.1.1. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs: **490 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs: **980 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **460 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **470 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.3 –Ordre de départ :

Selon la réglementation Standard des Rallyes 2022

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Pour la 2^{ème} section et suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} ES

Affichage des horaires et ordre de départ Samedi 24 septembre 2022 à 13h00, sous réserve que le timing le permette.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3P. Assistance :

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans le périmètre du grand terrain équipé de barrières Route du Camping, accès à droite avant le camping.

4.3.2

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.1

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances .
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2P La publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.1P. DESCRIPTION

Le 20^{ème} Rallye national du VAL d'ANCE représente un parcours de **220,025** km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 9 Epreuves Spéciales d'une longueur de **110.700** km.

Les Epreuves Spéciales sont :

ES	1 - 5 - 8	LE VERT - TIRANGES – CHARREES	20,8	x	3 =	62,400	Km
ES	2 - 6 - 9	SARLANGES – BEAUZAC	6,0	x	3 =	18,000	Km
ES	3 - 4 - 7	BAS – ST HILAIRE	10,1	x	3 =	30,300	Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

Rappel noté sur les documents, itinéraire, road-book, carnet de bord :
POINTAGE FINAL D'ARRIVEE NON AUTORISE EN AVANCE

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 3 jours:

- 17 septembre 2022 et 18 septembre 2022, de 9h00 à 18h00
- 23 Septembre 2022, de 09h00 à 17h00

avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

Obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1 et de présenter le road-book à ce moment-là.

Le road-book est à retirer au bar-restaurant LE BASSOIS, 14 Place Centrale à Bas en Basset.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire chasuble fluo orange avec mention de la fonction
- Chef de Poste chasuble fluo orange avec mention de la fonction
- Relations Concurrents chasuble rouge avec mention de la fonction

Couleur des chasubles en adéquation avec les RTS.

7.5.17.3 Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les prix et coupes suivants seront distribués :

	+ 100 partants	de 80 à 100 Partants
Classement Scratch	Prix	Prix
Premier	570 €	490 €
Deuxième	400 €	330 €
Troisième	290 €	250 €

Quatrième	150 €	
-----------	-------	--

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants
Premier	240 €	350 €	400 €	490 €
Deuxième		180 €	200 €	280 €
Troisième			100 €	200 €
Quatrième				100 €
Cinquième				

Classement Féminin	Prix
1 ^{ère} Féminine	300 €

Seuls les prix sont cumulables. Chaque équipage classé recevra une coupe.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 24 septembre 2022 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

Les chèques seront envoyés aux équipages primés dans la semaine suivant le rallye.

Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com

La remise des prix se déroulera le samedi 24 septembre 2022 à l'issue du rallye :

**PODIUM D'ARRIVEE
Devant le gymnase
43210 - BAS EN BASSET**

L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du :

20^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 17 septembre et Dimanche 18 septembre 2022 de 09h00 à 18h00

Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 17h00

Tout autre journée est formellement interdite.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme
L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement des ses acteurs avant, pendant et après.



Le Comité d'Organisation ASA ONDAINE